



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 11 mars 2019 à 19 h
555, rue Chabanel Ouest, bureau 600**

PRÉSENCES :

Madame Émilie Thuillier, Mairesse d'arrondissement
Madame Effie Giannou, Conseillère du district de Bordeaux-Cartierville
Madame Nathalie Goulet, Conseillère du district d'Ahuntsic
Monsieur Hadrien Parizeau, Conseiller du district de Saint-Sulpice
Monsieur Jérôme Normand, Conseiller du district du Sault-au-Récollet

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Gilles Côté, Directeur d'arrondissement par intérim
Madame Lisa Siminaro, Directrice - performance, greffe et services administratifs
Monsieur Dominique Paquin, Directeur des travaux publics
Monsieur Jocelyn Gauthier, Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Monsieur Richard Blais, Directeur du développement du territoire
Madame Chantal Châteauvert, Secrétaire d'arrondissement
Monsieur Danny Diotte, Commandant PDQ 27

Ouverture de la séance.

La mairesse d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 01.

10.01A

Signatures du livre d'or :

- Madame Nathalie Fortin : directrice du Conseil local des intervenants communautaires (CLIC) de Bordeaux-Cartierville
- Madame Yara El-Ghadban : romancière québécoise, anthropologue, musicienne et mère
- Madame Fanny Chagnon : mariée et mère de deux garçons, docteur en immunologie du cancer

10.01B

Information par les membres du conseil d'arrondissement.

La mairesse d'arrondissement et les conseillers abordent les sujets suivants :

Madame Émilie Thuillier :
- Disparition d'Ariel Kouakou – nouvelles initiatives pour le retrouver et messe commémorative le 12 mars 2019
- Développement du site Louvain Est
- Séance d'information publique le 21 mars 2019 sur le premier service rapide par bus (SRB) dans l'arrondissement (trajet 121)
- Plan local de déplacement – nouvelles séances d'information les 11 et 17 avril 2019

Monsieur Hadrien Parizeau : - Journée internationale des femmes
- Développement du site Louvain Est
- Collecte des résidus alimentaires dans le district de Saint-Sulpice - mai 2019
- Hommage à Nathalie Fortin, directrice du Centre Local des Intervenants Communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.)
- Félicitations à Zoé Allaire-Bourgie, gymnaste, gagnante de la Coupe internationale junior

Madame Effie Giannou : - Félicitations aux signataires du livre d'or et à madame Maysoun Faouri de l'organisme Concertation-Femme
- Journée internationale des femmes
- Comité consultatif local de patrimoine et de toponymie – félicitations et bienvenue aux deux nouveaux membres
- Bibliothèque de Cartierville – interruption de service les 21 et 22 mars 2019
- Invitation à la démarche de planification en développement social de Bordeaux-Cartierville le 6 avril 2019
- Invitation à la consultation publique sur le Plan local de déplacement le 17 avril au YMCA Cartierville

Madame Nathalie Goulet : - Félicitations aux signataires du livre d'or
- Lancement du plan Vision zéro
- Mesure d'apaisement : temps de passage allongé à l'intersection des boulevards Henri-Bourassa et Saint-Laurent
- Bibliothèque Ahuntsic accessible pendant les travaux
- Flo Fest (rue Fleury Ouest et parc Tolhurst) 22 et 23 mars 2019

Monsieur Jérôme Normand : - Retour sur l'événement « La planète s'invite à l'école »
- Grève scolaire internationale pour le climat le 15 mars
- Anniversaire de la citoyenne Madame Béatrice Dumouchel qui célèbre ses 109 ans le 17 mars 2019

10.02

Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure.

Aucune demande.

10.03

Correspondance et dépôt de documents.

a) Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro : Résolution CA19 29 0033 intitulée « Une heure pour la terre 2019 - Appui ».

10.04

Période de questions du public.

À 19 h 44, la mairesse d'arrondissement annonce le début de la période de questions. Les personnes ci-dessous adressent des questions relatives aux sujets suivants aux membres du conseil d'arrondissement.

| | |
|------------------|--|
| Gisèle Comtois | Plan local de développement durable. |
| Manuel Fonseca | Déneigement de l'avenue Christophe-Colomb entre la rue Sauvé Est et le boulevard Henri-Bourassa Est. |
| Sylvie Rousseau | Déneigement de l'avenue Christophe-Colomb entre la rue Sauvé Est et le boulevard Henri-Bourassa Est (dépôt de document). |
| Audrey Véronneau | Urgence climatique. |
| Claude Bertrand | Déneigement. |

Thomas Prud'homme Ajout d'une bande cyclable sur l'avenue Camille-Paquet.
Gilles Larocque Déneigement.
Priorités 2019 - Plan stratégique 2018-2021.
Jean Rémillard Déneigement et déglçage (dépôt de document).
Raymond Labbé Déneigement.
Luciano Luca Suivi – Piscine non sécuritaire sur la rue André-Jobin.
Julie Bernier Pollution lumineuse.
Gestion des eaux.
Lothar Lacombe Suivi – Sonnette de l'immeuble de la rue De Salaberry.

Cette période de questions prend fin à 20 h 51.

10.05

CA19 09 0039

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 mars 2019.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier
appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 mars 2019, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

CA19 09 0040

Approuver les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaires du conseil d'arrondissement tenues les 11, 19 et 28 février 2019.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier
appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

DE considérer comme lus et ratifier les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaires du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville tenues respectivement les 11, 19 et 28 février 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

CA19 09 0041

Accorder un contrat de services professionnels à la firme L'Atelier urbain inc. pour l'élaboration d'une planification détaillée de l'aire TOD des gares Chabanel et Ahuntsic, pour une somme maximale de 89 795,48 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation S-AC-2019-010 – 2 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'autoriser une dépense totale de 89 795,48 \$, comprenant les taxes et les frais incidents, le cas échéant, pour l'élaboration d'une planification détaillée de l'aire TOD des gares Chabanel et Ahuntsic;

D'approuver le projet de convention par lequel L'Atelier urbain inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation S-AC-2019-010 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1194039002

CA19 09 0042

Accorder de gré à gré un contrat de services professionnels à WSP Canada inc. pour la gestion et la surveillance de travaux d'infrastructures municipales de la phase 2 du projet Voltige pour une somme maximale de 85 081,50 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'accorder un contrat de gré à gré à WSP Canada inc. pour la gestion et la surveillance de travaux d'infrastructures municipales de la phase 2 du projet Voltige pour un montant maximum de 85 081,50 \$, taxes incluses;

D'approuver la convention à cet effet;

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par le promoteur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1196624001

CA19 09 0043

Approuver les conventions à intervenir avec différents organismes dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et octroyer des contributions financières totalisant 322 895,70 \$.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'approuver les conventions à intervenir avec les organismes ci-dessous énumérés relativement à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité social et la Ville de Montréal (Ville-MTESS 2018-2023) et octroyer des contributions financières totalisant 322 895,70 \$, réparties de la façon suivante :

| Organismes | | Projet et période | Montant accordé |
|------------|--|--|----------------------|
| 1 | AUTOUR DU BÉBÉ – CARREFOUR PÉRINATAL D'AHUNTSIC | Étoile de mère : Groupe de soutien en dépression natale / Du 2019-04-01 au 2020-03-31 | 10 000 \$ |
| 2 | CARREFOUR D'AIDE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS (CANA) | Portraits de la diversité / Du 2019-04-01 au 2020-03-31 | 17 500 \$ |
| 3 | CARTIER ÉMILIE | Artiste dans mon quartier / Du 2019-02-18 au 2019-07-06 | 9 500 \$ |
| 4 | CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE BORDEAUX-CARTIERVILLE (CABBC) | Un quartier pour tous les âges / Du 2019-04-01 au 2020-03-31 | 15 000 \$ |
| 5 | CENTRE D'APPUI AUX COMMUNAUTÉS IMMIGRANTES (CACI) | Jumelage interculturel et valorisation identitaire / Du 2019-04-01 au 2019-11-30 | 10 000 \$ |
| 6 | CENTRE DE RESSOURCES ÉDUCATIVES ET COMMUNAUTAIRES POUR ADULTES (CRÉCA) | Projet Sault-au Récollet / Du 2019-04-01 au 2020-03-31 | 29 000 \$ |
| 7 | CONCERTATION-FEMME | En route vers la maternelle / Du 2019-04-01 au 2019-12-06 | 10 000 \$ |
| 8 | ENTRAIDE AHUNTSIC-NORD | Bien dans mon milieu, bien dans ma communauté, bien dans mon HLM / Du 2019-04-01 au 2020-03-31 | 17 528,70 \$ |
| 9 | ENTRE-MAISONS AHUNTSIC | Camp de jour pour tous 2019 / Du 2019-04-22 au 2019-10-18 | 8 200 \$ |
| 10 | ENTRE-MAISONS AHUNTSIC | Concert'action HLM Meunier-Tolhurst / Du 2019-04-01 au 2020-03-27 | 25 000 \$ |
| 11 | ENTRE-MAISONS AHUNTSIC | Concert'action Saint-Sulpice / Du 2019-04-01 au 2020-03-27 | 22 000 \$ |
| 12 | LA CORBEILLE | La saine alimentation : un défi alimentTERRE / Du 2019-04-01 au 2020-03-31 | 20 000 \$ |
| 13 | L'OEUVRE DES SAMARITAINS | Dégustation tablée culinaire / Du 2019-04-01 au 2019-11-29 | 7 000 \$ |
| 14 | MAISON DES JEUNES BORDEAUX-CARTIERVILLE | Coopérative jeunesse de service de Cartierville / Du 2019-04-29 au 2020-10-27 | 8 000 \$ |
| 15 | MAISON DES PARENTS DE BORDEAUX-CARTIERVILLE | Aide aux devoirs à la bibliothèque de Cartierville / Du 2019-04-01 au 2020-03-31 | 18 500 \$ |
| 16 | MON TOIT, MON CARTIER | Grandir jusqu'au toit / Du 2019-04-01 au 2020-03-31 | 5 000 \$ |
| 17 | PAUSE-FAMILLE | Entraide Nouvelles Familles / Du 2019-04-01 au 2020-03-31 | 10 000 \$ |
| 18 | RAP JEUNESSE | Travail de rue / Du 2019-01-01 au 2019-12-31 | 35 000 \$ |
| 19 | SERVICE DE NUTRITION ET D'ACTION COMMUNAUTAIRE (SNAC) | On se dépanne en cuisine / Du 2019-04-05 au 2020-03-31 | 7 000 \$ |
| 20 | SOLIDARITÉ AHUNTSIC | Maison du monde – centre communautaire de loisirs / Du 2019-04-05 au 2020-03-31 | 22 000 \$ |
| 21 | COMITÉ LOGEMENT AHUNTSIC-CARTIERVILLE (CLAC) | Zoom l'insalubrité / Du 2019-04-01 au 2019-12-31 | 16 667 \$ |
| | TOTAL | | 322 895,70 \$ |

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CA19 09 0044

Octroyer une subvention sous forme de gratuité d'une somme approximative de 1 600 \$ au Journaldesvoisins.com, le journal communautaire de l'arrondissement, pour le prêt d'installation à la maison de la culture d'Ahuntsic-Cartierville pour la tenue de conférences durant l'année 2019.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'octroyer une subvention sous forme de gratuité d'une somme approximative de 1 600 \$ au Journaldesvoisins.com, le journal communautaire de l'arrondissement, pour le prêt d'installation à la maison de la culture d'Ahuntsic-Cartierville pour la tenue de conférences durant l'année 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1193060011

CA19 09 0045

Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la conception et la réalisation de travaux de voirie visant la reconstruction de conduite d'aqueduc sur diverses rues de l'arrondissement, et ce, dans le cadre de son Programme de réfection routière 2019.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la conception et la réalisation de travaux de voirie visant la reconstruction de conduite d'aqueduc sur diverses rues de l'arrondissement, et ce, dans le cadre de son Programme de réfection routière 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1196624003

CA19 09 0046

Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de voirie visant la réhabilitation des rues du réseau routier artériel qui, avant le 1er janvier 2015, étaient comprises dans le réseau routier local, et ce, dans le cadre de son Programme de réfection routière 2019.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de voirie visant la réhabilitation des rues du réseau routier artériel qui, avant le 1^{er} janvier 2015, étaient comprises dans le réseau routier local, et ce, dans le cadre de son Programme de réfection routière 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1196624002

CA19 09 0047

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 113 153,38 \$, taxes incluses, pour la fourniture du service de location d'un tracteur-chargeur avec opérateur pendant les opérations de déneigement, pour la saison 2018-2019, dans le cadre du contrat accordé à Groupe Imog inc. (CA17 090273), majorant ainsi le montant total du contrat (17-16474) de 76 869,99 \$ à 190 023,37 \$, taxes incluses.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'autoriser une dépense additionnelle de 113 153,38 \$, taxes incluses, pour la fourniture du service de location d'un tracteur-chargeur avec opérateur pendant les opérations de déneigement, pour la saison 2018-2019, dans le cadre du contrat accordé à Groupe Imog inc. (CA17 090273), majorant ainsi le montant total du contrat (17-16474) de 76 869,99 \$ à 190 023,37 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.07A 1175241005

CA19 09 0048

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 7 507,06 \$, taxes incluses, pour la fourniture du service de location d'une rétrocaveuse avec opérateur pendant les opérations de déneigement, pour la saison 2018-2019, dans le cadre du contrat accordé à L.J. Excavation inc. (CA17 090273), majorant ainsi le montant total du contrat (17-16474) de 13 731,77 \$ à 21 238,83 \$, taxes incluses.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'autoriser une dépense additionnelle de 7 507,06 \$, taxes incluses, pour la fourniture du service de location d'une rétrocaveuse avec opérateur pendant les opérations de déneigement, pour la saison 2018-2019, dans le cadre du contrat accordé à L.J. Excavation inc. (CA17 090273), majorant ainsi le montant total du contrat (17-16474) de 13 731,77 \$ à 21 238,83 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.07B 1175241005

CA19 09 0049

Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 31 janvier 2019.

ATTENDU qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

DE prendre acte du rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1193757001

CA19 09 0050

Déposer et transmettre au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) le rapport des dépenses 2018 pour l'entretien du tronçon de la Route verte dans l'arrondissement, et ce, dans le cadre du Programme d'aide financière.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

DE déposer et de transmettre au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) le rapport des dépenses 2018 pour l'entretien du tronçon de la Route verte dans l'arrondissement, et ce, dans le cadre du Programme d'aide financière;

DE confirmer que l'accès à la Route verte est libre et gratuit;

DE confirmer que les dépenses d'entretien du tronçon de la Route verte de 7,6 kilomètres dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville totalisent 20 185 \$, pour l'année 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1196492002

CA19 09 0051

Demander au comité exécutif de la Ville de Montréal de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, d'une contribution financière de 100 000 \$ provenant de la Communauté métropolitaine de Montréal, pour la réalisation d'une planification détaillée de l'aire TOD des gares Ahuntsic et Chabanel.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

DE demander au comité exécutif de la Ville de Montréal de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, d'une contribution financière de 100 000 \$, dans le cadre du Programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD sur le territoire métropolitain, pour la réalisation d'une planification détaillée de l'aire TOD des gares Ahuntsic et Chabanel.

Année 2019
100 000 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1191082003

CA19 09 0052

Approuver le dépôt d'un projet dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives locales pour la mise en place de cyclovias à Montréal et garantir la participation financière de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville à la réalisation de ce projet.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'approuver le projet dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives locales pour la mise en place de cyclovias à Montréal;

DE garantir la participation financière de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville dans ce projet;

D'autoriser à cette fin l'utilisation de la somme consentie via le Programme cyclovias.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1193060009

CA19 09 0053

Autoriser une dépense de 600 000 \$, taxes incluses, pour la réalisation du Programme de réfection routière 2019 en régie.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'autoriser une dépense de 600 000 \$, taxes incluses, pour la réalisation du Programme de réfection routière 2019 exécutée en régie, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'autoriser la directrice de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, ou son représentant, à faire exécuter ces travaux en totalité ou en partie, soit par contrat, soit en régie, par les employés de la Ville;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1191082002

CA19 09 0054

Octroyer des contributions financières totalisant 3 450 \$ à différents organismes afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'octroyer des contributions financières totalisant 3 450 \$ aux différents organismes ci-après énumérés, afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités:

| | |
|--------|---|
| 100 \$ | CERCLE DE FERMIERES D'AHUNTSIC |
| 100 \$ | CONSEIL RÉGIONAL DES PERSONNES ÂGÉES ITALO-CANADIENNES DE MONTRÉAL (POUR CLUB D'ÂGE D'OR POMPEI II) (CRAIC) |
| 150 \$ | CLUB OPTIMISTE AHUNTSIC, MONTREAL INC. |
| 200 \$ | CONCERTATION-FEMME |
| 200 \$ | CARREFOUR D'AIDE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS |
| 200 \$ | SERVICE DE NUTRITION ET D'ACTION COMMUNAUTAIRE (SNAC) |
| 200 \$ | L'ASSOCIATION DES POPOTES ROULANTES DU MONTREAL METROPOLITAIN |
| 100 \$ | CERCLE DE FERMIERES D'AHUNTSIC |
| 200 \$ | CLUB D'ÉCHECS AHUNTSIC (CENTRE DE LOISIRS SAINTS-MARTYRS-CANADIENS) |
| 200 \$ | SERVICE DES LOISIRS ST-ANTOINE MARIE-CLARET |
| 200 \$ | VILLE EN VERT (POUR COMITÉ BÉNÉVOLES JARDIN COMMUNAUTAIRE AHUNTSIC) |
| 200 \$ | VILLE EN VERT (POUR COMITÉ BÉNÉVOLES JARDIN COMMUNAUTAIRE SAULT-AU-RÉCOLLET) |
| 200 \$ | CONSEIL RÉGIONAL DES PERSONNES ÂGÉES ITALO-CANADIENNES DE MONTRÉAL (POUR CLUB D'ÂGE D'OR POMPEI II) (CRAIC) |
| 200 \$ | CONSEIL RÉGIONAL DES PERSONNES ÂGÉES ITALO-CANADIENNES DE MONTRÉAL (POUR CLUB D'ÂGE D'OR POMPEI FEMMINILE POMPEI) (CRAIC) |
| 200 \$ | CONSEIL RÉGIONAL DES PERSONNES ÂGÉES ITALO-CANADIENNES DE MONTRÉAL (POUR CLUB D'ÂGE D'OR II GIRASOLE) (CRAIC) |
| 200 \$ | CONSEIL RÉGIONAL DES PERSONNES ÂGÉES ITALO-CANADIENNES DE MONTRÉAL (POUR CLUB D'ÂGE D'OR GABRIEL-LALEMANT) (CRAIC) |
| 200 \$ | CONSEIL RÉGIONAL DES PERSONNES ÂGÉES ITALO-CANADIENNES DE MONTRÉAL (POUR CLUB D'ÂGE D'OR SANTA RITA) (CRAIC) |
| 200 \$ | CONSEIL RÉGIONAL DES PERSONNES ÂGÉES ITALO-CANADIENNES DE MONTRÉAL (POUR CLUB D'ÂGE D'OR DU SAULT-AU-RÉCOLLET) (CRAIC) |
| 200 \$ | CONSEIL RÉGIONAL DES PERSONNES ÂGÉES ITALO-CANADIENNES DE MONTRÉAL (POUR CLUB D'ÂGE D'OR CHRISTOPHE-COLOMB) (CRAIC) |

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1194746002

CA19 09 0055

Octroyer une contribution financière non récurrente de 1 000 \$ à l'organisme Moments musicaux.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'octroyer une contribution financière non récurrente de 1 000 \$ à l'organisme Moments musicaux;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.07 1193060010

CA19 09 0056

Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles, la tarification, l'installation de bannières et la fermeture de rues.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures identifiés au tableau des événements publics joint à la présente résolution;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8.2), l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la tarification du domaine public (R.R.V.M. chapitre O-0.1, article 2.1), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant la tarification du domaine public, sur les sites et aux dates identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de bannières sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragr. 8°), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant la fermeture de rues sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1193060007

CA19 09 0057

Approuver la tenue d'activités de promotions commerciales durant l'année 2019, autoriser l'occupation temporaire du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances y autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles, l'installation de bannières et la fermeture de rues.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'approuver la tenue d'activités de promotions commerciales durant l'année 2019 sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures identifiés au tableau des événements publics joint à la présente résolution;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8.2), l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de bannières sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragr. 8°), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant la fermeture de rues sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1191388002

CA19 09 0058

Accepter la somme de 120 000 \$ que le propriétaire du terrain situé sur le côté est de l'avenue Martin, au sud du boulevard Gouin Ouest, doit transmettre à la Ville en satisfaction du Règlement 17-055 relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'accepter le versement d'une somme de 120 000 \$ équivalant à 10% de la valeur marchande des lots projetés 6 255 687, 6 255 688 et 6 255 689 du cadastre du Québec, compris dans le plan d'opération cadastrale portant le numéro de dossier 2182720014, que le propriétaire du terrain situé sur le côté est de l'avenue Martin, au sud du boulevard Gouin Ouest, doit transmettre à la Ville en satisfaction du Règlement 17-055 relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1192720001

CA19 09 0059

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser l'occupation et l'aménagement d'une aire de stationnement accessoire sur un terrain vacant, en front de la rue Meilleur, entre les rues Chabanel et de Louvain - Lot 1 488 774 du cadastre du Québec - Zone 1301.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 132.2 (usage stationnement), 347 et 347.2 (cours et marges des dépendances - abris de vélos), 571 (stationnement sur un terrain vacant), 578 (longueur de certaines unités de stationnement), 587 (unités de stationnement sur du pavé alvéolé), 595 et 596 (absence de bordures fixées au sol), 599 (distance de la guérite de l'emprise de la voie publique inférieure à 6 mètres), 611, 612 et 613 (stationnement donné par servitude sur un terrain non bâti) et 617 (stationnement de vélos sur un terrain vacant) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement vacant identifié comme étant le lot 1 488 774 du cadastre du Québec, situé en front de la rue Meilleur, l'autorisation d'occuper et d'aménager une aire de stationnement accessoire aux conditions suivantes :

- l'aménagement du site, incluant le paysagement et les installations prévues quant aux véhicules électriques et aux vélos, doit être substantiellement conforme aux plans de l'annexe A;
- 10 unités de stationnement minimum doivent être réservées près de l'entrée du stationnement pour le covoiturage;
- l'aire de stationnement est réservée exclusivement aux usagers des bâtiments portant les numéros 433 et 333, rue Chabanel Ouest;
- une servitude mutuelle de passage entre les 3 immeubles visés, identifiés comme étant les lots 1 488 774, 1 488 770 et 1 488 767 du cadastre du Québec doit être déposée au moment de la demande de permis d'aménagement de l'aire de stationnement accessoire.

Les travaux d'aménagement de l'aire de stationnement autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 60 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plans d'aménagement du stationnement préparés par Jacques Parent, architecte paysagiste et estampillés par la direction du développement du territoire le 18 octobre 2018

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1180449010

CA19 09 0060

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution visant à autoriser l'occupation d'une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble portant les numéros 714 et 716, rue Legendre Est et 9060, avenue De Chateaubriand à des fins de restaurant et de café-terrasse - Lot 1 997 177 du cadastre du Québec - Zone 1398.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 132.1 et 132.2 (usages autorisés à la grille de zonage), 353 (zone où est autorisée le café-terrasse) et 354 (superficie maximale du café-terrasse) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un second projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1 997 177 du cadastre du Québec et portant les numéros 714 et 716, rue Legendre Est et 9060, avenue De Chateaubriand, l'autorisation d'occuper une partie du rez-de-chaussée à des fins de restaurant et de café-terrasse, aux conditions suivantes :

- la superficie du café-terrasse ne doit pas dépasser 60 % de la superficie du restaurant;
- la clôture doit être reculée derrière la fenêtre latérale du bâtiment;
- la fosse de l'arbre public existant doit être rétablie selon les normes de superficie applicables;
- selon les normes de superficie applicables, prévoir un emplacement afin de permettre la plantation d'un deuxième arbre public entre la ruelle et le trottoir d'accès au restaurant;
- l'agrandissement du bâtiment, l'aménagement du café-terrasse et l'aménagement paysager doivent être substantiellement conformes aux plans de l'annexe A.

Les travaux d'agrandissement du bâtiment et les travaux du café-terrasse autorisés par la présente résolution doivent débiter dans les 36 mois suivant son entrée en vigueur. De plus, les travaux d'aménagement paysager doivent être complétés dans les 12 mois suivant la fin des travaux d'agrandissement.

Advenant la non-réalisation du café-terrasse, la portion de terrain résiduelle qui était située sous le café-terrasse devra être végétalisée dans les 12 mois suivant la fin des travaux d'agrandissement.

Si un de ces délais n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plans numérotés A-100, A-101-a, A-101-b, A-104 et A-105, corrigés le 22 janvier 2019, préparés par Gestion-Plani-Concept architecture, et estampillés le 23 janvier 2019 par la Direction du développement du territoire

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1181066009

CA19 09 0061

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA0209007), un second projet de résolution visant à autoriser pour l'immeuble portant le numéro 55, rue Legendre Est, l'agrandissement du bâtiment et le réaménagement d'une aire de stationnement extérieure - Lot 4 122 349 du cadastre du Québec - Zone 1351.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 12.3 (hauteur maximale d'un bâtiment en mètres), 389 (nombre minimal d'arbres plantés), 418.2 (pourcentage minimal de verdissement d'un terrain), 571 (emplacement d'une aire de stationnement), 579 (accès à une aire de stationnement), 596 (aménagement du dégagement d'une aire de stationnement par rapport à une voie publique) et 610 (aménagements paysagers requis pour une aire de stationnement de plus de 1000 m²) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Achilles-Cartierville (01-274) et l'article 6 (hauteur maximale d'une clôture en cour avant) du Règlement sur les clôtures (R.R.V.M., chapitre C-5), un second projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 4 122 349 du cadastre du Québec, et portant le numéro 55, rue Legendre Est, l'autorisation d'agrandir le bâtiment et de réaménager l'aire de stationnement extérieure, aux conditions suivantes :

- l'agrandissement et l'aménagement du terrain doivent être substantiellement conformes aux plans joints en annexe A de la présente résolution;
- une piste cyclable pourra être aménagée dans la partie nord du site, à même une partie des surfaces végétalisées.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 120 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plan numéroté 106, préparé par la Société de transport de Montréal, daté du 15 novembre 2018 et estampillé par la Direction du développement du territoire le 22 janvier 2019

Plans numérotés 115, 116, 117, 118 et 119, préparés par la Société de transport de Montréal, datés du 20 juillet 2018 et estampillés par la Direction du développement du territoire le 22 janvier 2019

Document intitulé Étude de la végétalisation du stationnement, préparé par Cardin Julien, daté du 19 décembre 2018 et estampillé par la Direction du développement du territoire le 22 janvier 2019

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1184039017

CA19 09 0062

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA0209007), un second projet de résolution visant la régularisation d'un empiètement dans la marge latérale ouest et la marge arrière du bâtiment portant les numéros 343 et 345, boulevard Henri-Bourassa Ouest - Lot 1 487 063 du cadastre du Québec - Zone 1259.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les marges latérale et arrière prescrites à la grille de zonage de la zone 1259, tel que spécifié à l'annexe L du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un second projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'immeuble identifié comme étant le lot 1 487 063 du cadastre du Québec et portant les numéros 343 et 345, boulevard Henri-Bourassa Ouest, l'autorisation d'empiéter dans les marges latérale et arrière prescrites, tel que montré sur le certificat de localisation préparé par Étienne Côté, arpenteur-géomètre, daté du 3 octobre 2018 et estampillé par la Direction du développement du territoire le 15 novembre 2018.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1184039019

CA19 09 0063

Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement concernant le droit de visite et d'inspection sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Avis est donné par la mairesse Émilie Thuillier qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, un Règlement concernant le droit de visite et d'inspection sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

40.08A 1194039004

CA19 09 0064

Prendre acte du dépôt du projet de règlement concernant le droit de visite et d'inspection sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

DE prendre acte du dépôt du projet de règlement concernant le droit de visite et d'inspection sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08B 1194039004

CA19 09 0065

Nommer deux nouveaux membres citoyens et reconduire trois autres membres pour un mandat de deux ans au Comité consultatif local de patrimoine et de toponymie (CCLPT).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

DE nommer les membres suivants au Comité consultatif local de patrimoine et de toponymie (CCLPT) :
pour un mandat de deux ans :

- Madame Maria Ines Subercaseaux, membre citoyen;
- Madame Geneviève Sénécal, membre citoyen.

DE reconduire pour un mandat de deux ans :

- Madame Diane Archambault-Malouin : membre désigné par la Société d'histoire du domaine Saint-Sulpice;
- Monsieur Gilles Boulay : membre désigné par Les amis du boulevard Gouin;
- Monsieur Claude Lalonde : membre citoyen.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1196492001

CA19 09 0066

Prendre acte des procès-verbaux des réunions du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenues les 7 novembre 2018, 5 décembre 2018 et 16 janvier 2019.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

DE prendre acte des procès-verbaux des réunions du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenues les 7 novembre 2018, 5 décembre 2018 et 16 janvier 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.01 1193893001

Affaires nouvelles.

Aucun dossier.

70.02

Levée de la séance

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du lundi 11 mars 2019 à 21 h 01.

70.03

Émilie Thuillier (S)

Mairesse d'arrondissement

Chantal Châteauvert (S)

Secrétaire d'arrondissement